

DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE- M. CLERC - B. LAFAYE - J.P. SIMON - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER -- P. ORMECHE - E. RAMBEAU - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU.

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à M. CLERC - M. VILLEGGER donne pouvoir à JL LEVESQUE - N. ARILLA donne pouvoir à G. MICHELY - P. FRÉON donne pouvoir à B. LAFAYE - C. FULPIN donne pouvoir à C. MESLIER - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS: M.A. CHEVALIER S.- HIBON-MINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: C. MECHAIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR VÉLO POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MARCELLE NADAUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-40 du Conseil Municipal du 29 mars 2017 portant sur le vote du budget primitif 2017,

Considérant la demande de l'école primaire Marcelle Nadaud d'une subvention communale pour l'organisation d'un séjour vélo du 26 au 30 juin 2017 à destination de Jarnac, auquel participent trois classes, ce qui représente environ 70 élèves,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré
PAR 21 VOIX décide :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'école primaire Marcelle Nadaud,

- Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 service « Association » du budget principal 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE